

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE

SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX

ETUDE DU PROJET D'AMELIORATION DU TAUX DE DESSERTE EN EAU POTABLE DANS LE MILIEU RURAL DES GOUVERNORATS DE BIZERTE (ZONE A) ET BEJA (ZONE B)

Date de l'avis : (28/04/2010)

N° du don BAD : 5500155002301

1. Le Gouvernement de la République Tunisienne a obtenu un don de la Banque Africaine de Développement (BAD) en diverses monnaies pour financer l'étude du projet d'amélioration du taux de desserte en eau potable dans le milieu rural des gouvernorats de Bizerte (Zone A) et Béja (Zone B) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les services suivants.
2. Les services comprennent pour chaque zone (A & B) les trois missions suivantes :
 - MISSION 1 : Actualisation, vérification et révision de l'étude de faisabilité établie par la SONEDE en 2000 et élaboration d'un avant projet sommaire (APS) à retenir pour les réseaux de l'adduction primaire et de distribution des 20 groupements ruraux prioritaires pour chaque zone.
 - MISSION 2 : Levées topographiques, mesure de la résistivité des terrains, campagne de sondages géotechniques et étude d'avant projet détaillée (APD) de la solution retenue à l'APS pour les réseaux d'adduction primaire et de distribution des 20 groupements ruraux prioritaires pour chaque zone.
 - MISSION 3 : Elaboration des dossiers d'appel d'offres nécessaires pour l'exécution du projet.
3. La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE), établissement public à caractère non administratif sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques et de la pêche, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les Firmes éligibles intéressées doivent produire les informations sur leurs expériences et références démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Peuvent être candidats les Consultants de pays répondant aux critères de provenance et d'éligibilité définis dans les règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants.

4. Les consultants intéressés peuvent retirer gratuitement les dossiers de manifestations d'intérêt auprès de l'adresse ci-après de 8 h à 12 h 45 et de 14 h 30 à 18 h, heures locales, tous les jours sauf samedi et dimanche:

Division des Projets et Préparation des Marchés
23, Rue Jawaher Lel Nehru – 4^{ème} étage – Tunis Chebbi Montfleury – CP 1089 - Tunis
Tél : 0021671498958
Fax : 0021671498888

En outre, ils peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous aux mêmes heures définies précédemment.

A l'attention de : Monsieur Mosbah Helali.
Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE).
Direction Territoriale des Etudes Nord et Grand Tunis (DTE1).
Adresse géographique : 23 rue Jawaher Jawaher Lel Nehru- Tunis Chebbi Montfleury – CP 1089 - Tunis.
Boîte postale : BP 1300
Ville : Tunis.
Pays : République Tunisienne.
Tél : (216) 71 490 761.
Fax : (216) 71 497 621.
Email : m.helali@sonede.com.tn

5. Les manifestations d'intérêt devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le (28/04/2010) à 10 heure (*heure locale*) et porter expressément la mention « ETUDE DU PROJET D'AMELIORATION DU TAUX DE DESSERTE EN EAU POTABLE DANS LE MILIEU RURAL DES GOUVERNORATS DE BIZERTE (ZONE A) ET BEJA (ZONE B)»

Bureau d'ordre central de la SONEDE
Avenue Slimène Ben Slimène El Manar II Tunis – 2092.

6. Une liste restreinte de six (6) Firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux règles et procédures de la BAD pour l'utilisation des Consultants (Edition Mai 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Donataire d'inclure cette firme dans la liste restreinte.